

La « Quinzaine MCP » 2014

Surveillance épidémiologique des Maladies à Caractère Professionnel en région Aquitaine

Présentation du programme

1. La finalité

- Renforcer l'utilité et l'utilisation du signalement des maladies à caractère professionnel à des fins de veille épidémiologique en milieu du travail ;
- Fournir, à terme, des informations pertinentes pour l'orientation des stratégies de prévention et de réparation des maladies professionnelles.

2. Les objectifs opérationnels

1. Recensement exhaustif des MCP au cours de la période considérée ;
2. Enregistrement des consultations effectuées pendant la période de signalement ;
3. Calcul de la prévalence (nombre de cas de MCP au cours d'une période / nombre de salariés vus en consultation au cours de la même période).

3. Le protocole scientifique (note de présentation)

- Basé sur le principe du signalement exhaustif de tous les cas de MCP survenant au cours d'une période de courte durée. En pratique : deux semaines consécutives de recueil par semestre.
- Critères de définition des MCP :
 1. Maladies ou symptômes considérés par les médecins du travail comme imputables au travail (TMS, souffrance psychique, allergie, pathologie tumorale, etc.).
 2. Maladies entrant dans le cadre des maladies professionnelles mais dont la déclaration :
 - n'a pas été faite par le salarié,
 - a été faite mais s'est soldée par un refus,
 - est en cours d'instruction.
- Le signalement est basé sur un réseau de médecins du travail volontaires, dits « sentinelles ».
- Données indispensables à fournir à la fin de chaque « Quinzaine MCP » :
 1. Signalement de tous les cas de MCP à l'aide de la **fiche de signalement** fournie
 2. Suivi des visites à l'aide du **tableau de bord** fourni, à compléter pour l'ensemble des salariés vus en consultation au cours de la période considérée
 3. **Effectifs annuels attribués (EAA)**, par code NAF, par médecin

4. Calendrier 2014

1^{ère} quinzaine : 24 mars au 4 avril et 2^{ème} quinzaine : 6 au 17 octobre

5. Information sur l'application informatique

La saisie des données MCP peut désormais se faire directement par l'application informatique qui est accessible à l'adresse suivante : <https://mcp.invs.sante.fr>.

Cette application donne la possibilité aux médecins du travail de :

- compléter les données du tableau de bord directement en extrayant les données des logiciels utilisés dans les services de santé au travail (stétho, dinamit, ...) ;
- récupérer les données MCP codées et validées sous forme de fichiers Excel.

Etape 1/ Pour des raisons de protection des données (accord CNIL), l'accès à l'application MCP est protégé par un certificat d'authentification. Chaque médecin du travail de la région recevra par e-mail un login et mot de passe pour installer son certificat (**manipulation à réaliser une seule fois**).

Etape 2/ Une fois le certificat installé, l'accès à l'application (<https://mcp.invs.sante.fr>) sera possible via un login et un mot de passe qui seront adressés à chaque médecin.

Un guide d'utilisation sur 2 pages reprenant les principales fonctionnalités de l'application informatique est téléchargeable sur le lien suivant : [guide d'utilisation application informatique](#). Le tableau de bord et les effectifs annuels attribués téléchargeables ci-après peuvent être utilisés pour importer directement dans l'application informatique : [Tableau de bord application informatique](#) et [EAA application informatique](#).

D'autre part, il est possible de saisir les données ponctuellement sur un ordinateur non relié à internet (visites en "camion"), en téléchargeant un module hors ligne. Les informations saisies dans ce module doivent ensuite être exportées vers l'application en ligne.

Chaque médecin pourra, s'il le souhaite, autoriser un accès à l'application informatique à son service administratif (pour la gestion des effectifs annuels attribués uniquement) ou son (ses) assistante(s) et infirmier(e)s (pour la gestion des tableaux de bord et des effectifs annuels attribués uniquement). Pour cela merci de nous communiquer le nom et prénom des personnes concernées et leur e-mail afin de créer leur compte.

Pour toute question technique sur l'application, n'hésitez pas à contacter Dorothee Provost (Dorothee.Provost@isped.u-bordeaux2.fr; 05 57 57 47 32)

6. Les documents nécessaires pour un recueil classique

Il est, également, possible d'envoyer les documents de l'enquête MCP (fiche de signalement, tableau de bord, effectif annuel attribué) par courrier ou e-mail. Les documents à utiliser sont disponibles ci-dessous.

	<u>Téléchargement</u>
■ Fiche de signalement des MCP (<i>version papier</i>)	Fiche de signalement
Fiche de signalement des MCP (<i>saisie informatique</i>)	Fiche de signalement (saisie directe)
■ Tableaux de bord des visites (si vous avez Excel, utiliser ce document puis envoyer le par e-mail à	Tableau de bord

Florence.Fernet@direccte.gouv.fr **sinon** imprimer-le et renvoyer-le par courrier)

■	Tableau de bord des visites_version application informatique	Tableau de bord application informatique
■	Tableau des effectifs annuels attribués (à envoyer par e-mail à Florence.Fernet@direccte.gouv.fr)	EAA
	Tableau des effectifs annuels attribués_version application informatique	EAA application informatique
■	Note d'information collective (pour affichage éventuel dans les services de santé au travail)	Note d'information

Les fiches de signalement, Les tableaux de bord, et les effectifs annuels attribués (de préférence ensemble) sont à fournir **au plus tard 1 mois après la quinzaine** par fichier informatique type Excel à l'adresse mail suivante : Florence.Fernet@direccte.gouv.fr ou à adresser à la :

Direccte Aquitaine
Dr Florence Fernet
Immeuble le Prisme
19 rue Marguerite Crauste
33 074 Bordeaux Cedex

7. Tous les résultats des quinzaines précédentes (2007 à 2012) de la région Aquitaine sont disponibles sur le site de l'Institut de veille sanitaire dans le [dossier thématique de l'InVS sur le programme MCP](#).

8. Les résultats des autres régions participantes

- Le réseau MCP s'est étendu à plusieurs régions françaises passant de 4 régions en 2006 à 15 en 2014. L'ensemble des résultats sous forme de plaquettes, de rapports d'étude, de posters présentés en congrès pour ces régions est disponible sur le site de l'Institut de veille sanitaire dans le [dossier thématique de l'InVS sur le programme MCP](#).

9. Pour plus d'informations

- Dr Florence Fernet (MIRT / DIRECCTE)
e-mail : Florence.Fernet@direccte.gouv.fr Tél. : 05.56.99.96.14 ; Fax : 05.56.99.96.69
- Dorothee Provost (épidémiologiste / InVS-DST)
e-mail : dorothee.provost@isped.u-bordeaux2.fr Tél. : 05.57.57.47.32 ; Fax : 05.57.57.16.98

Nous remercions les services de santé au travail qui, par leur participation, permettent le fonctionnement de ce réseau de veille épidémiologique.